



NEWSLETTER

N° 128 - juillet 2026

Inscrivez un ami à la newsletter, c'est rapide ! mairie@choisy.fr

Pour vous désinscrire : mairie@choisy.fr

INFORMATIONS COMMUNALES

Information aux usagers

Du 6 au 8 juillet de 8h00 à 17h00 la route départementale D3 sera fermée à la circulation dans les deux sens au niveau de l'effondrement de la chaussée.

Une autre fermeture sera effective à compter du 15 juillet, pour une durée d'environ 35 jours.

Cette fermeture, nécessaire pour permettre les travaux de réparation. Une déviation sera mise en place et sera signalée par le Département.



Dès l'âge de 16 ans, chaque Française et Français doit faire son recensement citoyen.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile ou [faire le recensement en ligne](#), avec votre livret de famille, votre carte d'identité en cours de validité ou de tout autre justificatif de nationalité française.

Le recensement fait, une attestation de recensement vous est remise. Elle est indispensable pour vous inscrire à un concours ou examen (BEP, Bac...) avant l'âge de 18 ans.

Ensuite, vous recevez automatiquement votre convocation à la JDC par courrier, car **avant l'âge de 18 ans, chaque Française et Français doit participer à la JDC**. Vous pouvez également consulter votre convocation 3 mois environ après votre recensement citoyen, à partir de votre compte personnel, à créer sur le site [Défense +](#).

La JDC faite, un certificat individuel de participation à la JDC vous est remis. Il est indispensable pour vous inscrire de 17 à 24 ans à l'examen du permis de conduire, et de 18 à 24 ans à un concours ou examen (BEP, Bac...).

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

Instagram: @armeesjeunesse
LinkedIn: Direction du service national et de la jeunesse
X: @DSNjeunesse
YouTube: @SGArmees

La préfecture passe le département en alerte sécheresse de niveau 2/4.

Des mesures de restriction ou d'interdiction provisoires des usages de l'eau sont nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection des ressources en eau.



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE niveau 2/4

 Interdiction d'arroser les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés, et les massifs fleuris de 8h à 20h	 Interdiction d'arroser les potagers de 9h à 20h	 Interdiction de laver les véhicules Ne pas laver hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage
 Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert	 Interdiction de remplir ou vidanger les piscines privées... sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception de travaux	 Activités industrielles et commerciales Réduction de 25 % des volumes d'eau sauf exceptions
 Interdiction d'arroser les stades, les golfs... entre 8h et 20h Réduction de 30 % des volumes d'eau	 Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 Interdiction de l'irrigation par aspersion des cultures entre 11h et 18h

Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie
www.haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74



Préfecture
de la Haute-Savoie

Canicule : adoptons les bons réflexes



**ALERTE
FORTES
TEMPERATURES**

*Personne isolé ou fragile, faites-vous connaître à la mairie
afin d'être mis en lien avec le CCAS de la commune.*

Les fortes chaleurs qui touchent actuellement la France nécessitent une vigilance particulière, notamment pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques.

Afin de limiter les risques liés à la canicule, il est recommandé de :

- ⇒ Boire régulièrement de l'eau, même sans ressentir la soif.
- ⇒ Rester au frais ou dans un endroit climatisé lorsque cela est possible.
- ⇒ Fermer les volets et les fenêtres pendant la journée, puis aérer la nuit.
- ⇒ Éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes.
- ⇒ Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, voisins ou personnes isolées.

Pour retrouver l'ensemble des conseils de prévention, les niveaux de vigilance et les recommandations officielles, nous vous invitons à consulter le site suivant :

[Vivre avec la chaleur](#)

INFOS CCFU

Comme l'année dernière, la CCFU met à disposition des kits hydro-économiques pour les habitants afin d'économiser l'eau !

La CCFU met gratuitement à disposition de chaque foyer un kit hydro-économe pour vous aider à réduire votre consommation et votre facture !

- 50 %
de consommation
d'eau sur les points
d'eau équipés, sans
rogner sur votre
confort !

ÉCONOMISEZ L'EAU, RÉCUPÉREZ GRATUITEMENT VOTRE
KIT HYDRO-ÉCONOME

Facile à installer, compatible avec tous les robinets

2 moussureurs pour robinets

1 régulateur de débit pour la douche

1 kit par foyer à récupérer gratuitement à l'accueil de la CCFU

www.fier-et-usses.com

Fier & Usse
Communauté de Communes

SYR'USSES

SORTIE NATURE

Mercredi 29 juillet de 9h30 à 12h, rendez-vous à Menthonnex-en-Bornes !



Inscription :

zones-humides@rivieres-usses.com

ou

07 85 66 61 69



INFOS DU MOIS

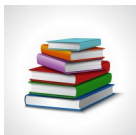


La Balme de Sillingy Espace 2000 salle des spectacles



Lundi 24 août 2026 de 8h00 à 10h30.

Privilégier le RDV: dondesang.efs.sante.fr



OUVERTURE ESTIVALE BIBLIOTHEQUE



Bonne nouvelle, la bibliothèque sera ouverte tout l'été !

Permanences du 6 juillet au 30 août, les mercredi de 10h30 à 12h, et le samedi de 14h à 15h30.

Livres, magazines, BD, CD vous attendent !



Pas de cinéma sur la période estivale. Reprise en septembre

AUX ALENTOURS



**RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT POUR
LES ACTUS DU MOIS D'AOUT !**

